

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

**Séance du vendredi 26 juin 2015**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
35	25		29	
			Dont procurations	
			05	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	01

Date de la convocation

**18/06/2015**

Date d'affichage

**19/06/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES FONCIERES**

\*\*\*\*\*

**RHI Fond Batelière**

Projet de voirie et de réseaux divers

**Lancement des consultations pour les marchés  
de travaux démolition et VRD**

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Cécile MONTECOUCOMARO

Contrôle de légalité N° 2

Le

15 JUL. 2015

L'an deux mille quinze et le **vingt-six juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Étaient présents** : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Patrick FLERAG, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

**Absents excusés** : MM Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT Épse BARDURY.

**Absents** : MM Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

**Procurations** : MM Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane, NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL et Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, ont respectivement donné procuration à Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS et William PAULIN

**PROJET DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DE LA TRANCHE 1 DE LA RHI  
FOND BATELIERE ET PRINCIPE DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS  
POUR LES MARCHES TRAVAUX DEMOLITION ET VRD**

Monsieur Fred DERNE indique que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2012 approuvant le financement de la phase opérationnelle de l'aménagement du quartier Fond Batelière dans le cadre de la Résorption d'habitat Insalubre (RHI),

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2013 066-0015 du 07 mars 2013 déclarant un périmètre d'insalubrité au quartier Fond Batelière à Schœlcher limité à la première tranche opérationnelle,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2014 206-0001 du 06 août 2014 complétant l'arrêté Préfectoral N° 2013 066-0015 du 07 mars 2013 et portant sur la déclaration d'insalubrité remédiable et irrémédiable de construction au-delà d'un périmètre d'insalubrité défini au quartier Fond Batelière à Schœlcher-Tranche,

Vu la convention du 18 décembre 2013 entre l'État et la ville de Schœlcher pour le financement de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la phase opérationnelle de la RHI de Fond Batelière,

Vu la convention du 17 avril 2014 entre l'ODE et la ville de Schœlcher pour le financement des travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la tranche 1 de la RHI de Fond Batelière,

Vu l'avis de la Commission mixte GTEQ, RESEAUX et FINANCES du 06 mai 2015,

Considérant la procédure de RHI engagée par la ville de Schœlcher et relative notamment à l'amélioration du cadre de vie des occupants de Fond Batelière et la modernisation des réseaux,

En effet, les études de Maitrise d'œuvre menées par le prestataire GUEZ CARAIBES ont débouché à un Projet de Voiries et Réseaux Divers (VRD) visant à améliorer la desserte du quartier et à le doter de réseaux aux normes.

Situé au Sud de la ville de Schœlcher en bordure littorale, Fond Batelière s'étend le long de la mer des Caraïbes entre la Pointe des Nègres et l'Anse-Gouraud.

Au cœur de l'agglomération de la Communauté d'agglomération des communes du centre de la Martinique (CACEM), le quartier jouit d'une localisation privilégiée (proximité du centre urbain et de la mer). Il est relié aux autres quartiers par la route de la Pointe de Jaham qui débouche sur un rond-point très fréquenté, communément appelé « Rond-Point de la D.E.A.L ».

Sa surface est d'environ 4,6 hectares pour une population d'environ 390 habitants. On dénombre 165 constructions, réparties en 203 logements comptabilisés lors des études préalables de 2008, éléments retenus lors des études pré-opérationnelles 2007-2011.

Fond Batelière s'est peuplé suite à diverses migrations successives depuis les années 1960 jusqu'aux années 1990, au gré de vagues d'habitat spontané. Le quartier s'étale à la fois sur la bande des 50 pas géométriques et sur des parcelles communales.

Il souffre de handicaps tels que l'insuffisance des réseaux, l'enclavement, l'insalubrité du bâti, sa localisation le long de la falaise (risque d'érosion sur une étroite bande). De plus, il faut noter un manque d'espace public.

D'un point de vue socio-économique, la majorité des foyers du quartier Fond Batelière sont constitués de personnes à faibles revenus. 7% des ménages ne disposent pas d'un budget mensuel supérieur à 1514 €. Peu de foyers ont les deux membres du couple qui bénéficient d'un emploi stable. Le quartier est par ailleurs vieillissant puisque les personnes âgées de plus de 64 ans représentent 49% de la population.

S'agissant du bâti, le tissu urbain est très dense. L'état d'habitation est de qualité plutôt mauvaise. En effet, le quartier est très enclavé, les constructions sont parfois accessibles uniquement par des chemins piétonniers. De plus, pratiquement toutes les constructions rejettent leurs eaux usées dans la mer. Le diagnostic bâti réalisé en août 2008 par CETEM avait mis en évidence : 165 constructions regroupant environ 203 logements disposés sur 167 parcelles.

De nombreuses constructions présentent des lacunes dans les domaines des risques sanitaires, de l'humidité, de l'aération et de la qualité des équipements, même si les éléments de confort principaux

sont très majoritairement présents. De plus, de nombreux problèmes d'étanchéité de toiture ont été identifiés dans le quartier.

Les études préalables ont conduit à la nécessité de définir un projet d'aménagement et d'y associer un plan de relogement des habitants du quartier dont le logement présente un caractère d'insalubrité irrémédiable.

Les études pré-opérationnelles validées en 2011 concluent à la réalisation d'un projet d'amélioration des conditions de vie des habitants, de valorisation du quartier ainsi que de régularisation de certains occupants sans titre.

Au vue du Plan de Prévention des Risques Naturelles (PPRN) et des nouveaux diagnostics bâtis réalisés en 2013 par E2C, ont été identifiés des constructions à démolir du fait de leurs caractères insalubres irrémédiables ou de leurs positions vis-à-vis du zonage PPRN.

Aussi, les constructions insalubres irrémédiables ont fait l'objet d'Arrêtés Préfectoraux (Arrêté Préfectoral N° 2013 066-0015 du 07 mars 2013 et l'arrêté Préfectoral N° 2014 206-0001 du 06 aout 2014 complétant l'arrêté Préfectoral N° 2013 066-0015 du 07 mars 2013).

Les études opérationnelles menées en 2014 sur la tranche 1 ont permis l'élaboration d'un Projet de démolition des constructions concernées, comprenant des diagnostics amiante et du désamiantage le cas échéant et des démolitions.

Ces études ont également débouché sur un Projet de réorganisation et élargissement des Voiries, de modernisation des réseaux secs (enfouissement, etc.), de rénovation des réseaux humides.

### **Coût et financement**

La Maitrise d'œuvre GUEZ CARAIBES a estimé :

- les travaux de libération des emprises (diagnostic amiante/désamiantage/démolition) à 300 000 € HT (trois cent mille euros Hors Taxes) ;
- les travaux de VRD (Terrassements/Voiries/Espaces verts/réseaux secs et humides) à 2 500 000 € HT (deux millions cinq cent mille euros Hors Taxes) ;

La ville de Schœlcher bénéficie d'une subvention de l'ODE de 475 673 € (quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-treize euros) pour le financement des travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement. La convention avec l'ODE a été signée le 17 avril 2014 et impose de commencer les travaux dans un délai de deux ans, à compter décision d'attribution du 14 mars 2014, soit avant le 14 mars 2016.

La ville de Schœlcher bénéficie également d'une subvention de l'État de 2 500 000 € HT (deux millions cinq cent mille euros) pour le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la phase opérationnelle de la RHI de Fond Batelière. Cette subvention a fait l'objet d'une convention signée le 18 décembre 2013, elle donne l'obligation de commencer les travaux dans un délai de deux ans à compter de la décision d'attribution, soit avant décembre 2015.

---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Fred DERNE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et dans l'intérêt général de réaliser la libération des emprises (démolitions) de la tranche 1 pour permettre les travaux de rénovation et d'aménagement des voiries et des réseaux et des délais imposés par les conventions de financement :**

- **de valider le projet de libération des emprises, de projet Voirie et Réseaux Divers de la Tranche 1 et du financement de la RHI de Fond Batelière ;**

- d'autoriser l'engagement des consultations pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux de libération des emprises (diagnostics amiante/désamiantage/démolition) et les travaux relatifs à l'aménagement des VRD de la Tranche 1.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 10 JUL. 2015

Le Maire

  
Luc CLEMENTE

